



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL NATIONAL de la
MER ET DES LITTORAUX

Compte rendu de la Réunion plénière du CNML du jeudi 14 mars 2024

Hôtel de Roquelaure, 14h30-16h30

Ouverture de la séance par le secrétaire d'Etat, Hervé Berville.

Le secrétaire d'Etat félicite et remercie le CNML pour le travail accompli en ce qui concerne la SNML 2.

Il évoque les priorités d'action de son portefeuille élargi au secrétariat d'Etat de la mer et de la biodiversité. Il rappelle que la planification est indispensable pour organiser les usages et assurer une gestion intégrée de la mer et du littoral. Après le temps des stratégies, vient celui de la concrétisation des engagements avec les acteurs et les territoires.

Le secrétaire d'Etat rappelle que le CNML a œuvré durant toute l'année 2023 pour élaborer la SNML 2. Celle-ci a obtenu un avis favorable en novembre dernier. La SNML est le document de référence de la politique maritime française. Elle est claire et fixe un cap. Quatre priorités ont été dressées pour parvenir à des enjeux ambitieux de transition écologique et énergétique à l'horizon 2050 permettant une économie maritime et littorale durable et dynamique.

Les années 2024 et 2025 seront marquées par de nombreux événements dans le cadre de l'année de la mer jusqu'à la réunion de l'UNOC 2025. Il s'agira également du temps de la mise en œuvre de la SNML pour laquelle un maquettage financier va être lancé. Le suivi de la SNML sera particulièrement important pour le CNML au sein de ses instances et groupes de travail. La mise en œuvre de la SNML se fera notamment par sa territorialisation dans le cadre des DSF en hexagone et des DSBM en Outre-mer grâce à la transposition de ces orientations stratégiques. Il s'agit de créer un continuum de planification entre les orientations nationales et leur mise en œuvre dans les DSF. Les débats publics mutualisés entre la planification maritime et l'éolien

en mer sont une étape préalable à la révision de ces documents. Ces débats représentent un grand moment de démocratie citoyenne participative.

L'ensemble de ces travaux s'inscrivent aussi dans le calendrier communautaire et international au sein duquel la France porte des engagements ambitieux.

Les travaux de concrétisation sont donc devant nous. Avec ces perspectives, nous pouvons et devons démontrer que l'on peut concilier, dans le respect des directives européennes, à la fois la préservation de l'environnement littoral et marin, et le développement durable de notre économie maritime.

Pierre Maupoint de Vandeul (Vice-Président du bureau du CNML, représentant de Sophie Panonacle)

Retour sur les travaux de 2023, félicite l'avancement des chantiers ainsi que la collaboration et la mobilisation des membres du CNML. Sur le CIMER, Sophie Panonacle se réjouit de voir valider le principe d'un débat parlementaire sur la stratégie maritime qui va faire l'objet d'un projet de loi, qui est essentiel pour la résonance de l'ensemble des travaux. Elle rappelle aussi le soutien fort apporté aux fêtes de la mer et des littoraux.

Sur la SNML, elle explique que celle-ci a été adoptée à l'unanimité avec deux abstentions au sein du CNML. Les questions des financements ont pour l'instant été peu présentes mais elles sont primordiales pour assurer la mise en œuvre de la stratégie. La SNML peut également s'appuyer sur ses deux comités spécialisés existants, le CNTC et le COMER, ainsi que sur un troisième comité spécialisé qui devrait voir le jour sur le nautisme et la plaisance. Le groupe de travail sur les indicateurs de la SNML sera également initié le 18 mars afin d'assurer un suivi fiable de la SNML.

Sophie Panonacle évoque également l'importance des débats publics menés sous l'égide de la CNDP dans les quatre façades ainsi que les échanges permanents au sein des CMF. Elle relève les difficultés que ces débats peuvent soulever notamment sur une apparence figée des cartographies de l'éolien en mer, mais rappelle que ces cartes sont bien au cœur des discussions. Le CNML a pour rôle de catalyser ces débats. La CNDP ne met pas qu'en débat la planification énergétique mais également les autres sujets : la révision des DSF ainsi que les zones de protection forte. L'approche est transversale et non sectorielle. Elle explique que les travaux réalisés dans les précédents cycles ne sont pas effacés et permettent d'établir une base pour ces débats.

1- Présentation de l'état d'avancement de la SNML

Eric Banel / Sophie-Dorothée Duron (DGAMPA) :

- Etat d'adoption de la SNML

La SNML a obtenu un avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions en réunion plénière du CNML le 17 novembre 2023. Elle a ensuite reçu une validation interministérielle le 15 décembre 2023 (bleu CIMER). Le processus de signature en vue de l'adoption par décret a été enclenché et devrait être finalisé rapidement avec le contreseing des différents ministères concernés. Pour l'heure, elle a été signée par 6 ministres sur les 10 prévus, preuve d'un engagement très interministériel.

- Corrections mineures apportées à la SNML

Quelques ajustements de la SNML ont été réalisés sans incidences sur l'esprit du bleu : présentation des modifications en ce qui concerne les gigawatts (attribués ou en cours d'attribution), correction de dates, ajout de deux indicateurs dans un souci de bonne articulation avec la SNB mais sans préjudice du GT indicateurs qui aura lieu, retrait de la référence à la stratégie SNE (cf. PPT). Sur la forme, la SNML a été maquettée et un lexique a été ajouté.

- Mise en œuvre opérationnelle et financière

- Opérationnelle : tableau de bord de suivi et d'indicateurs. La SNML sera pilotée en lien avec le CNML (GT indicateurs – lancement le 18 mars – certains indicateurs ont déjà été pré-identifiés, le but sera de resserrer cette sélection pour assurer le suivi de la SNML).
- Financière : Le travail sur l'analyse des financements et des leviers existants va débiter. Le principe a été validé par la Première ministre et le projet de lettre de mission à destination des inspections générales compété a été circularisé pour signature auprès des ministres en septembre 2023 (RIM CIMER).
- Le but est d'évaluer les moyens nécessaires pour permettre la mise en œuvre effective de la SNML et des DSF en faisant le lien avec les autres stratégies existantes. La mission a pour but de dresser un état des lieux, les besoins, les modalités de financement et le suivi pluriannuel. Le Fond d'intervention maritime sera aussi mobilisé pour financer des projets concourant à la mise en œuvre de la SNML.

Intervention de Jacky Bonnemains (association Robin des bois) : exprime une grande surprise vis-à-vis de la cartographie des sites potentiels pour les éoliennes au sein du Golfe de Gascogne qui est particulièrement structurant dans le cadre des échanges commerciaux internationaux. Il met ceci en opposition avec l'interdiction de la pêche pendant un mois afin de préserver les captures accidentelles de dauphin dans ce même espace, particulièrement pesant sur les pêcheurs. Il demande à ce que soient trouvés des moyens proportionnés pour régler cette question. Il demande à ajouter

au sein de la SNML la référence à la Commission baleinière ainsi que la Convention OSPAR.

Intervention de Sophie-Dorothée Duron (DGAMPA) : rappelle sur la planification maritime à deux niveaux avec la SNML. Les étapes clefs ont été présentées en lien avec les DSF dont la mise à jour a été lancée depuis la fin de l'année dernière (cf. PPT).

2- Présentation par la Commission nationale du débat public (CNDP) d'un bilan intermédiaire et point d'information sur la planification maritime territoriale (révision des DSF)

Intervention d'Eric Banel (DGAMPA) : rappelle qu'au niveau du calendrier, nous sommes bien dans le respect des engagements pris et que le travail va se faire concrètement dans les mois à venir. Les cartes soumises au débat public ne sont pas figées, elles servent d'une base pour les débats et les échanges. Il rappelle que le but est de déterminer le potentiel éolien sur la base des débats publics.

Présentation de Floran Augagneur (Vice-Président de la CNDP) : cf. PPT

La CNDP va prochainement publier une première synthèse des enseignements du débat sur le fond.

Rappel concernant la CNDP et la forme du débat. La CNDP est une autorité indépendante qui veille au respect du droit de la participation du public. Le débat public a pour but d'informer et permettre des échanges avec le public. La CNDP doit ensuite restituer et assurer la prise en considération de la parole du public.

La CNDP a été saisie par le Gouvernement et par RTE concernant la révision des DSF et la planification énergétique. Il s'agit du premier débat public généralisé de planification maritime, mutualisé et simultané dans les quatre façades. Le débat public se déroule de novembre à avril 2024. Bilan à ce stade :

- Plus de 200 événements ont été organisés sur tout le littoral, avec des modalités multiples, et des formats différents à chaque fois
- Plus de 12 000 participants aux événements
- Différents outils ont été mis en ligne (ex : 120 000 sessions de « Faites l'expérience ! »)
- Mise en œuvre de méthodes inclusives (notamment avec des partenariats avec des associations sur les modalités de participation de tous les publics (jeunesse, malentendants, éco-délégués, etc.))

Présentation d'un panorama sur la forme de ce qui a été fait depuis novembre (ex : ateliers cartographiques, réunions publiques, escales, etc.) Plusieurs choses peuvent être soulignées :

- Spécificités du débat public :
 - Multitude des sujets abordés
 - Aménagement d'un espace maritime complexe
 - Périmètre géographique du débat très étendu
 - Forte dimension prospective (à l'horizon 2035 et 2050)
- Principaux enseignements à mi-parcours et sujets qui reviennent au moment des débats :
 - Enjeu de l'information et de la connaissance utile
 - Développement de l'éolien en mer et ses conditions
 - Le changement climatique et la biodiversité
 - La pêche : sujet important que ce soit sur les pratiques ou les impacts sur l'environnement. Ceci avait une forte dimension sociale dans ce débat. De nombreuses propositions ont été faites pour permettre à la pêche de transitionner.
 - La gouvernance : sujet très présent au cours du débat. De nombreux questionnements sont remontés concernant la place pour les acteurs de la mer, pour le public, pour les femmes et les scientifiques. Questionnement sur l'interaction avec les autres documents de planification. La CNDP fera des propositions à ce sujet.
 - L'Outre-mer : la CNDP n'a pas été saisie des DSBM, elle souligne ainsi le fait que le débat ne porte donc pas sur l'ensemble du territoire national.
 - La défiance : ceci ne concerne pas que « La mer en débat » mais l'ensemble des débats soumis au public. Il y a une défiance générale envers les institutions, sur la place qui sera réservée à l'avis du débat et si cela pèsera dans la décision.

L'ensemble de ces éléments seront développés dans la CNDP dans un document qui sera complété. De nombreuses propositions seront faites pour que les décideurs aient des réponses et des aides positives à la réponse.

Les principaux points de débats concernent :

- Les liens environnementaux et les activités humaines
- Les liens environnementaux et les énergies marines
- Les liens énergies marines et activités humaines

Concernant la suite du débat : il se poursuit jusqu'à fin avril 2024 et plusieurs événements sont attendus. La participation du public continue et la CNDP va continuer à formuler des propositions pour que le public soit associé à la suite de la planification maritime. Il rappelle l'importance de l'enjeu de l'information, de la connaissance et des recommandations qui seront à formuler pour intégrer les connaissances sur l'ensemble des sujets de la mer afin de les traduire et de les diffuser pour aider à la décision.

Intervention de Sabine Roux de Bézieux (Fondation de la mer) : il a été constaté que ni la Polynésie ni la Nouvelle-Calédonie n'ont été incluses dans le périmètre de la SNML alors que ces territoires représentent plus de la moitié de l'espace maritime français. Elle demande comment est prévue leur intégration pour le prochain cycle de révision de la SNML. Elle indique aussi que la SNML a été lancée alors même que les DSBM n'étaient pas terminés, elle considère ce décalage regrettable. Sur le sujet de la croissance bleue d'ici fin 2024, elle juge également cela complexe à mettre en œuvre dans la mesure où les Outre-mer ne sont pas entendues. Elle insiste aussi sur le fait qu'il faille prendre en considération le temps et les chronologies. Il faut intégrer le cycle des saisons, de reproduction des espèces, ceci est notamment réalisé dans les AMP de Polynésie. Il faut s'inspirer des Outre-mer.

Intervention de Guy Jourden (CGT) : il souligne l'importance de la durabilité et de l'économie. Il rappelle ce que l'économie maritime apporte à l'économie générale. Le CMF veillera à intégrer ces enjeux.

Intervention de Agnès Vince (Conservatoire du littoral) : rappelle la participation du Conservatoire du littoral à l'élaboration de la SNML. Insiste sur les points concernant le patrimoine littoral maritime, sur la prévention des risques et de gestion du trait de côte, les solutions fondées sur la nature mériteraient d'être davantage soulignées dans la SNML. Elle se réjouit du calendrier heureux pour l'année de la mer.

Intervention de Elodie Martinie-Cousty (France Nature Environnement) : elle demande à ce qu'à la fin du débat public, les résultats soient valorisés au sein du CNML, du CESE, de l'Assemblée nationale et au Sénat. Elle souligne l'importance de la conformité des autres documents de planification avec les DSF (SRADDET notamment). Elle insiste sur le besoin de moyens de mise en œuvre de ces stratégies dans les territoires. Elle mentionne aussi les parcs nationaux dont Port-Cros et les moyens alloués notamment en ce qui concerne la rémunération des salariés.

Réponse de Hervé Berville :

- insiste sur le fait que les Outre-mer sont primordiales et il faut s'assurer de ne pas mordre sur leurs propres prérogatives. Il insiste sur le fait que des consultations et la remontée des informations ont bien eu lieu à ce sujet avec les services de l'Etat. Il cite la signature d'une convention sur les enjeux maritimes entre l'Etat et la Polynésie lors de son déplacement qui prend en compte l'économie maritime, la protection des océans, la transition des ports et le triplement des capacités de pêche. Cela peut donc se compléter avec la stratégie nationale. Il est important d'avoir une plus grande transparence sur ces sujets entre les Outre-mer et le national.

- sur l'éolien en mer, il faut mieux valoriser et expliciter la concertation. Les préfets maritimes n'ont pas figé les cartographies mais il faut bien des cartes pour entamer un débat. Il rappelle que la planification énergétique est un engagement pris par le Président de la République et que les chantiers se réaliseront après la prise en compte de l'avis des citoyens. Il insiste sur la souveraineté énergétique.
- il affirme que la pêche doit être respectueuse des écosystèmes. Sur la fermeture des zones de pêche pendant un mois, il rappelle qu'il s'agit d'une décision du Conseil d'Etat pour la protection des dauphins. Il y a un sujet de visibilité et de stratégie long terme à mettre en place pour assurer l'avenir de la filière et la préservation de l'environnement marin. Il évoque également le sujet de la transition énergétique des bateaux de pêche ainsi que la valorisation des poissons et de la filière. Il faut aussi réduire notre dépendance à l'importation. Pour cette raison, il faudra pêcher dans les AMP et réfléchir à des modèles qui permettent de faire cohabiter ces usages. Il réaffirme les ambitions fortes du Gouvernement contre la pêche illégale et contre les techniques de pêche qui impactent la biodiversité.
- concernant la référence à la Commission baleinière ou à OSPAR, toutes les conventions ne sont pas dans la SNML en raison du nombre très important d'accords existants mais le point est bien pris.
- s'agissant de l'enjeu social, il exprime la volonté forte du Gouvernement d'avancer sur ces sujets notamment en ce qui concerne le dumping social. Des conférences sociales ont été mises en place sur tous les objets maritimes et deux décrets sont en cours de signature.
- en réaction à l'intervention du Conservatoire du littoral, celui-ci participe à la spatialisation des objectifs à travers le programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) mené. Plusieurs axes sont prioritaires notamment la restauration de la nature et les solutions fondées sur la nature.
- il explique que le Gouvernement s'attachera à ce que les documents de planification soient effectivement compatibles les uns avec les autres, notamment en ce qui concerne l'alignement des SRADDET et DSF.
- sur Port-Cros, il souligne qu'il s'agit d'une parfaite illustration en ce qui concerne la conciliation des usages (protection de la mer et de la terre, cohabitation des activités de pêche et de l'agriculture) dont il faut s'inspirer. Il explique que les ETP et les financements sont en augmentation. Il tient à une augmentation des crédits et des moyens (notamment Fonds vert et FIM).

Intervention d'Eric Banel (DGAMPA) : concernant le compte-rendu de la CNDP il rappelle qu'il se fera par façade et non pas de manière nationale. Ceci amènera à une intégration des avis et des discussions dans les DSF.

Intervention de Floran Augagneur (CNDP) : souligne que c'est la première fois qu'un tel débat général est mis en place sur l'aménagement du territoire, maritime et

terrestre confondus, y compris au niveau européen. La planification maritime n'a jamais été aussi poussée et cela renforcera la légitimité de la décision. Les membres du CNML sont des relais du débat public.

3- Présentation sur les travaux des groupes de travail du CNML

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la SNML, anticiper son bilan à mi-parcours et répondre aux attentes des membres du CNML sur son suivi efficace, différents groupes de travail se sont constitués :

Présentation de Sophie-Dorothée Duron (DGAMPA) :

- **GT indicateurs** : la précédente réunion plénière avait souligné l'importance des indicateurs de la SNML et le besoin d'affiner les indicateurs pré-identifiés afin d'assurer son suivi et sa mise en œuvre. La méthodologie consiste en un tableau de bord avec un bouquet d'indicateurs resserrés, mesurables, avec des données disponibles, des cycles de mise à jour réguliers et une approche opérationnelle, en lien avec les DSF.

Il s'agit aussi de capitaliser sur les indicateurs déjà déterminés dans le cadre du suivi d'autres stratégies comme la SNB. Une première réunion du GT indicateurs avec les membres du CNML volontaires est programmée le 18 mars avec le SDES.

Les membres du CNML sont invités à participer à ce GT s'ils le souhaitent.

Intervention d'Agnès Garçon (Armateurs de France) : interroge sur la manière dont on peut associer les comités de bassin qui ont aussi créé ce type de GT.

Présentation de Pierre Maupoint de Vandeuil (Vice-Président du bureau du CNML) :

- **GT qualité des eaux marines** (présidence Sophie Panonacle / Philippe Le Gal) : en décembre dernier, la contamination des coquillages, notamment des huîtres, a exposé la filière conchylicole à des pertes d'exploitations et à une défiance des consommateurs en raison des zones affectées par la présence de norovirus. Dès janvier, l'initiative de mettre en place un groupe de travail consacré à la qualité des eaux a été lancée afin :
 - Revenir sur la crise sanitaire
 - Proposer des mesures et bonnes pratiques (collectivité et conchyliculteurs) pour assurer l'avenir de la filière
 - Assurer des modalités de surveillance relatives à la qualité des eaux notamment sur la gestion des réseaux des eaux usées, des eaux pluviales et le déversement dans les eaux littorales.

Une réunion d'installation de ce GT a été lancée le 8 février afin d'évaluer ces questions et leurs impacts sur les enjeux de baignade, de production et de préservation de la biodiversité marine. Des auditions d'experts seront menées. La restitution des travaux du GT est anticipée d'ici cet été.

Présentation de Xavier Marill (DGAMPA) :

- **GT pêche de loisir** (présidence Pierre Médevielle et Alain Cadec) : la réunion de lancement a eu lieu courant décembre 2023. Une seconde réunion s'est tenue le 29 février.

Attendus du GT : rendre des avis sur des sujets structurants relatifs à la pêche de loisir en prenant en compte l'ensemble des parties prenantes. Le dialogue sera privilégié avant tout afin de servir un intérêt commun : la préservation de la ressource. Le but de ce groupe de travail est de proposer des mesures acceptables politiquement. Le contenu du mandat consiste à :

- Organiser un dialogue permanent avec les acteurs de la pêche de loisir en France
- Adopter un dispositif d'enregistrement des pêcheurs au travers d'un outil électronique
- Mettre en œuvre un dispositif de déclaration des captures
- Mettre en place un système simplifié pour les infractions
- Déterminer le plafond quotidien de consommation
- Mettre en place un permis harpon
- Modernisation du volet sanction : mettre en place un système simplifié pour les infractions

Des intersessions seront également organisées en petits groupes et pour auditionner des experts. A chaque réunion plénière un avis sera rendu puis une nouvelle thématique sera abordée, suivie d'un débat.

4- Présentation des travaux des comités spécialisés

Présentation de Aurélie Chamiot-Prieur (CGDD) et de Joachim Claudet (président du COMER) :

- **COMER** : Une réunion de réinstallation du COMER a eu lieu début décembre 2023. Il a été saisi pour émettre un avis sur le projet de SNML auquel il a fortement contribué. Les membres du COMER travaillent actuellement à dresser le mandat quant à ses missions, ses modalités de fonctionnement et son programme de travail. Une première version de ce programme a été proposée et doit maintenant être affinée en s'appuyant sur la SNML (volets connaissances, recherches et innovations afin de répondre aux objectifs du comité spécialisé). Ce programme sera par la suite proposé aux membres du CNML.

Le COMER se veut être un comité dynamique avec un programme de travail réparti selon différentes catégories : avis consultatifs, synthèses de l'état de l'art venant éclairer l'avis consultatif et la décision, documents d'orientations

décrivant les problématiques à instruire, travail d'étude à construire en propre ou à piloter par le COMER et sujets à confier à d'autres instances compétentes.

Présentation de Fabienne Ricard (DEB) et Pierre Maupoint de Vandeul (Vice-Président du bureau du CNML) :

- **CNTC** (présidence Sophie Panonacle) : cf. PPT
Le CNTC s'est réuni entre septembre 2023 et février 2024 pour aborder les sujets suivants :
 - les démarches d'adaptation au recul du trait de côte par les communes
 - les retours sur la révision de la Stratégie nationale du trait de côte
 - le point d'étape par la mission inter-inspection sur les travaux menés en vue de la remise d'un rapport au ministre sur la définition d'un modèle de financement des stratégies d'adaptation
 - les propositions de financement des conséquences du recul du trait de côte et d'accompagnement de la transition des zones littorales menacées

Présentation de la DGAMPA :

- **Création d'un comité spécialisé sur le nautisme et la plaisance** : le CNML est une structure chapeau de l'ensemble des filières du maritimes. Le lien avait déjà été fait en 2017 avec le Conseil supérieur de la marine marchande. Ce comité spécialisé aura une vocation plus large et globale. Le but est de valoriser l'importance du secteur du nautisme et de la plaisance pour l'économie bleue dans la gouvernance mer et littoral. Cette proposition vous est présentée aujourd'hui pour information. Un vote formel sur cette question sera organisé dans un second temps. Pour l'heure un travail de réflexion a été lancé avec la filière.

Intervention de Pierre Maupoint de Vandeul (Vice-Président du bureau du CNML) : remercie les membres du CNML pour leur présence. Il salue le fait que tous ont pu être entendus dans le cadre de l'élaboration de la SNML, dans l'esprit du Grenelle de la mer, à l'image de ce qui est fait actuellement dans le débat public.

Intervention d'Eric Banel (DGAMPA) : remercie l'ensemble des membres du CNML, la CNDP et les équipes. Le rythme et programme de travail du CNML vont s'intensifier pour 2024. Le prochain plénier réalisera une synthèse plus aboutie sur l'exercice complet du débat public, le GT indicateurs s'ouvre prochainement et le bureau se réunira d'ici avril.

Intervention de Jacky Bonnemains (association Robin des bois) : interroge le besoin énergétique, la construction de nouveaux parcs est-elle nécessaire ou s'agit-il d'une pérennisation des installations déjà existantes de fabrication et d'assemblage des

pales ? Il questionne aussi la planification générale en mer en l'absence de surveillance des activités qui s'y trouvent.

Réponse de la CNDP/DGAMPA : invite tous les membres à venir participer aux débats publics qui ont lieu jusqu'au 26 avril pour questionner la planification énergétique et maritime. Il rappelle que les avis seront restitués dans le bilan final.

Fin de la séance.